

Droits des femmes en Guinée

1) Rapport de la société civile pour le 3^{ème} cycle de l'EPU de la Guinée

i. Juillet 2019

2) Les organisations de la société civile ci-après ont contribué à la rédaction de ce rapport :



4) WAFRICA Guinée (Women of Africa - Femmes d'Afrique Guinée), a été créée en 1998 aux Etats Unis par trois femmes d'origine africaine (Centreafrique, Ghana et Guinée) dans le but supporter les femmes d'origine africaine dans leur intégration dans leur société hôte. Depuis on implantation en Guinée en 2005, l'ONG s'est donnée pour mission de contribuer à l'amélioration du socioéconomique et professionnel des jeunes filles, des femmes et des couches vulnérables de Guinée ainsi qu'à leur accès à une citoyenneté entière.

Contacts : ongwafrica@gmail.com

Site internet : www.wafrica.org



5) Tostan met en œuvre en 3 ans et en langues nationales un programme holistique d'éducation non formelle basée sur les droits humains et responsabilités comme vecteur de développement mené par la communauté. Dans cette perspective, Tostan se fixe comme mission de renforcer les capacités des communautés afin qu'elles puissent développer et réaliser leur vision pour l'avenir et inspire des mouvements à grande échelle en faveur de la dignité pour tous. Pour réaliser cette mission, Tostan cherche à développer la dignité et le bien-

être communautaire que nous comprenons comme la combinaison des conditions sociales, économiques, environnementales, culturelles et politiques identifiées par les individus et leur communauté comme essentielles à leur épanouissement et à la réalisation de leur propre potentiel. Pour atteindre et maintenir ce résultat, il faut des changements transformationnels au sein des collectivités. Par le biais d'une éducation autonomisante, les communautés elles-mêmes promeuvent des pratiques sociales conformes aux droits humains, contribuant ainsi à leur développement individuel et collectif et à la réalisation des objectifs du développement durable.

Contacts : : Site web: www.tostan.org

Email : guinee@tostan.org



- 6) l'ONG Korassy pour l'autonomisation des femmes en Guinée en abrégé « ONG-KAFEG ». Cette organisation non gouvernementale apolitique et à but non lucratif a été créée conformément aux dispositions de la législation nationale en la matière le 7 janvier 2018 à Conakry, confirmée par l'Agrément N°130/MATD/VC/SERACCO/2018 du 6 août 2018 du Gouverneur de la Ville de Conakry. L'ONG-KAFEG a pour objectifs de contribuer à la promotion et à la protection des droits des femmes et filles en République de Guinée. A cet effet, elle œuvrera en faveur :
- de l'autonomisation des femmes et filles en situation difficile, notamment à travers l'éducation, la formation et la promotion de l'emploi ;

- de la protection des femmes et filles en situation difficile, particulièrement celles victimes de violences basées sur le genre ;
- de la sensibilisation et du renforcement des capacités des intervenants sur les droits des femmes et filles.

Contact: ongkafeg224@gmail.com



- 7) CONAG DCF (Coalition nationale pour le droit et la citoyenneté des femmes) a été créée en 2002, ses domaines d'intervention sont : égalité homme-femme, fille-garçon, la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes, la promotion de la citoyenneté des femmes et des filles.
Contact : conagdcf@gmail.com

8) INTRODUCTION

Dans le cadre du 3ème cycle de l'Examen Périodique Universel, une synergie des organisations de la société civile a été mise en place pour la rédaction du présent rapport alternatif sur la thématique "DROITS DES FEMMES", avec l'appui de l'ONG suisse UPR Info.

9) METHODOLOGIE :

Un atelier de formation sur la rédaction et soumission du rapport de l'Examen Périodique Universel a été organisé les 15 et 16 Mai 2019 à Conakry, au siège du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme par l'ONG Suisse UPR Info. Après cet atelier, et tenant compte des thématiques traitées dans les travaux, un comité de rapportage a été constitué pour compiler, enrichir à travers la revue documentaire et la collecte des données, et finaliser le travail produit par différentes organisations. Le projet du rapport produit a été validé par toutes les organisations participantes.

10) **Contexte du pays :**

Lors de son dernier passage à l'examen périodique universel devant les Etats membres

- 11) Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, sur le cas spécifiques des droits des femmes, 50 Pays ont formulé 41 recommandations à la République de Guinée. Il est à noter que, 51/51 de ces recommandations ont été acceptées par le Gouvernement guinéen.
- 12) Depuis le deuxième cycle EPU de 2015, des progrès importants ont été enregistrés sur la situation de la femme en Guinée en ce qui concerne notamment le cadre juridique et les politiques publiques. Le Gouvernement a harmonisé certaines lois nationales qui promeuvent les droits des femmes avec les engagements pris au niveau sous régional, régional et international. Il y a eu :
 - 13) L'Adoption de la loi sur la parité (2 Avril 2019), sous réserve de l'adoption du code électoral dans lequel une partie du quota est rejetée par les législateurs ;
 - 14) L'Adoption de la politique nationale pour la prévention et la lutte contre les VBG sur les violences basées sur le genre (VBG) ;
 - 15) L'Adoption de la stratégie nationale pour la promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines 17 avril 2019;
 - 16) L'Adoption du code civil 9 Avril 2019 qui a beaucoup d'avancées en matière de droits des femmes dont : l'interdiction de la polygamie sans avale de la première femme, le fait pour une femme veuve sans enfants d'avoir son droit de succession et d'héritage, le fait pour une femme mariée de ne pas avoir à demander à son mari avant de pratiquer l'activité professionnelle de son choix..., toutefois, ce code n'a pas encore été promulgué ;
 - 17) La mise en place des démembrements de l'office nationale de protection du genre de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) dans les régions et préfectures 2018 qui ont permis à la prévention et à la punition de plusieurs cas de violences faites aux femmes et filles ;
 - 18) Le Changement de nomenclature de la Direction nationale de la promotion féminine et du genre (DNPFG) en Direction nationale du genre et équité (DNGE) 2018 ;
 - 19) La Mise en place des services genre au lieu directions genre au sein de tous les départements ministériels pour plus de représentativité de la junte féminine dans la gestion de la chose publique.

20) Participation politique des femmes dans la gestion de la chose publique

Les pays qui ont recommandé sur cette sous thématique lors du dernier passage de la Guinée sont : **Namibie, Guinée Equatoriale, Algérie, Togo et Chine.**

21) **Problème** : Faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions aux niveaux communautaire (assemblées villageoises, conseils communautaires, conseil de quartier ...) et institutionnel (conseils de direction, conseils d'administration, conseils de cabinet, Gouvernement, Assemblée Nationale, ...).

22) **Recommandation** : Promulguer la loi sur la parité dans le délai prescrit par la constitution guinéenne et suivre sa vulgarisation. S'assurer de l'introduction du principe de parité dans la loi électorale et à tous les postes à caractère électif avant les prochaines élections.

23) Violences basées sur le genre

24) Les pays qui ont émis des recommandation lors du dernier EPU : **Mexique, Ghana, Sierra Leone, Uruguay, Gabon, République Démocratique du Congo, Rwanda, Canada, Italie, Chili, Etats Unis d'Amérique, Irlande, République Corée, Slovénie, Zimbabwe, Australie, Albanie, Argentine, Comores, Ethiopie, Norvège, Afrique du Sud, Thaïlande, Togo, République Tchèque, Luxembourg, Philippines, Burundi et France.**

25) **Problème** : Persistance des violences basées sur le genre comme indiqué ci-dessous :

| Problématiques | Prévalences (%) | Références |
|-------------------|--|--|
| Viol | Il n'existe pas de données fiables sur le viol | |
| Excision | 97% | MICS 2016 |
| Mariage d'enfants | 34,8% (filles de 9-15 ans) | Rapport d'étude socio-anthropologique sur le |

| | | |
|-------------------------------------|----------------------------|---|
| | 39,8% (filles de 9-17 ans) | mariage d'enfants en Guinée, mars 2017 |
| Violences basées sur le genre (VBG) | 92% (femmes de 15-64 ans) | Document de stratégie nationale de lutte contre les VBG, 25 décembre 2017 |

26) **b) Recommandation** : -Appliquer sans délai les articles du code pénal Guinéen sur les cas de VBG portés devant les tribunaux tout en poursuivant les activités de sensibilisation et d'information de la population et des autorités avec l'implication des ONG, des leaders religieux, des chefs coutumiers et des médias, en particulier des radios rurales et communautaires en vue de réduire le taux de prévalence des VBG de 15% en Guinée d'ici 2022 suivant le document de stratégie nationale de lutte contre les VBG (25 décembre 2017).

- -Réaliser une étude sur le viol sur une période donnée pour faire une analyse réelle.

27) **III. Information, éducation, sensibilisation des femmes sur leurs droits**

28) Les pays ayant recommandé au dernier cycle : **Singapour, Malaisie, Maroc, Algérie, Venezuela, Sénégal, République Corée, Inde et Mexique.**

29) **Problème** : Méconnaissance par les femmes de leurs droits reconnus par la constitution Guinéenne et les instruments internationaux des droits humains ratifiés par la Guinée (Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Convention relative aux Droits des Enfants, Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Charte Africaine, des Droits de l'Homme et des Peuples, le protocole additionnel à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, la Déclaration solennelle des chefs d'Etats Africains sur l'Egalité entre Homme/Femme, l'Acte additionnel sur l'égalité entre homme/femme et fille/garçon pour un développement durable dans l'espace CEDEAO, Pacte international aux Droits Civils et Politiques et Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

- 30) **Recommandation:** Réaliser les activités de sensibilisation et d'information de la population en particulier les hommes sur les droits des femmes sur leurs droits avec l'implication des ONG, des leaders religieux, des chefs coutumiers et des médias, en particulier des radios rurales et communautaires tout en vulgarisant y compris en langues nationales, les textes en vigueur relatifs aux droits des femmes, notamment la CEDEF, le Protocole de Maputo, le Protocole additionnel de la CEDEAO relatif aux droits de femmes et au développement durable et la Convention 1325 afin de permettre aux femmes de jouir et de défendre leurs droits d'ici 5 ans.
- 31) **IV : Education de la jeune fille**
- 32) Pays qui ont recommandé lors du 2^{ème} cycle : **Norvège, Slovénie, Turquie, Malaisie, Venezuela, Albanie et Egypte.**
- 33) **Problème :** Faible maintien des jeunes filles à l'école qui sont soit données en mariage précoce et/ou forcé, soit utilisées pour les tâches domestiques (cuisine, vente d'aliments, ...).
- 34) **Recommandation :** Elaborer une loi obligeant les parents de scolariser et de maintenir les filles à l'école d'ici 3ans.

Le rapporteur du groupe Marwane BAH WAFRICA Guinée.

Contacts : Email : marwanebah123@gmail.com

Tel : +224 623249736